

*die méthodique* : et MM. Boinvilliers, Maugard, Caminade, Chapsal, Jacquemard, Laveaux, Roussel de Berville, Domairon et d'autres Grammairiens modernes l'ont citée à l'appui de leur opinion sur la manière d'écrire les noms propres au pluriel.

« Vous avez pour vous les vœux des trois *Guillaume*. »

(L. de G. Budée à Erasme, rapportée dans l'*Histoire de François 1<sup>er</sup>*.)

« M. l'abbé Le Bœuf a distingué deux *Alain*, l'un évêque d'Auxerre; l'autre religieux de Citeaux. »

(Gaillard, *Histoire de François 1<sup>er</sup>*, t. V, page 20.)

Quatre *Mathusalem* bout à bout ne pourraient

Mettre à fin ce qu'un seul désire.

(La Fontaine, Fable des deux Chiens et l'Ane mort.)

« Les voyages me mirent à portée de faire quelques connaissances;

« celle des deux *Barillot*, etc. » (J.-J. Rousseau, *Confessions*, livre V.)

« L'Espagne s'honore d'avoir produit les deux *Sénèque*, *Lucain*,

« *Pomponius*, *Columelle*, *Martial*, *Silius Italicus*, *Hygin*, etc. »

(M. Raynouard, *Origine et formation de la langue romane*.)

« Jamais les deux *Caton* n'ont autrement voyagé, ni seuls ni avec leurs armées. »

(J.-J. Rousseau, lettre à d'Alembert sur son article *Genève*, page 152, édition de Didot, 1817.)

*deux Racines*, les deux *Corneilles*, les deux *Montmorencis*; parce que, selon lui, les mots *Tarquins*, *Catons*, etc., quoique d'une même famille, quoique du même nom, servent à désigner plusieurs individus dont le nom doit, par cela seul, être pluralisé.

Mais il nous semble que cette opinion n'est pas fondée; dans ces phrases, le nom ne doit pas prendre le *s*, marque caractéristique du pluriel, parce que ce nom n'y est employé ni par emphase ni figurément; et alors il ne cesse pas d'être nom propre. C'est un nom de famille qu'on ne peut pas défigurer. *Tarquin* et *Tarquins*, *Caton* et *Catons* ne sont pas les noms d'une même famille; conséquemment, quoiqu'on parle de plusieurs *Tarquin*, de plusieurs *Caton*, on doit écrire : les deux *Tarquin*, les deux *Caton*, etc., sans le signe du pluriel.

Ajoutons à ces motifs ceux que donne Laveaux. Ces noms propres sont appliqués à plusieurs individus, mais chaque nom représente par lui-même chaque homme auquel on ne l'applique que comme un seul individu. Quand on dit les deux *Corneille*, les deux *Scipion*, il y a ellipse; c'est comme si l'on disait les deux hommes, les deux individus qui portent chacun le nom propre de *Corneille*, de *Scipion*; et alors le pluriel tombe sur le mot *homme* ou sur le mot *individu*, et nullement sur le mot *Corneille* ou sur le mot *Scipion*, qui, par conséquent, ne doivent point prendre le signe caractéristique du pluriel.

Cette opinion est d'autant plus fondée qu'elle se trouve entièrement conforme à celle de Beauzée, de Wailly, de M. Jacquemard, de M. Boniface, de plusieurs autres Grammairiens, et, comme on l'a vu, à celle de Voltaire, de M. Raynouard, de J.-J. Rousseau, de Marmontel, etc.

« Rodr. Orgognès conseilla à Almagro de faire mourir les deux *Pizarre* qu'il avait entre les mains. »

(Suard, *Histoire d'Amérique*, l. VI, page 391.)

Hélas! c'est pour juger de quelques nouveaux airs,  
Ou des deux *Poinsinet* lequel fait mieux les vers. (Rulhières.)

Des deux *Richelieu* sur la terre

Les exploits seront admirés. (Voltaire, *Ep. au duc de Richelieu*.)

« Les *Visconti*, ducs de Milan, portaient une givre dans leurs ar-  
« mes. » (L'Académie, au mot *Givre*.)

Parce qu'aucun des noms propres n'est, dans ces phrases, employé figurément; que chacun d'eux rappelle l'idée de plusieurs personnes, mais de plusieurs personnes portant le même nom, et qu'enfin, chacun de ces noms restant nom propre, on n'a pas dû en changer la forme.

Il arrive quelquefois que les poètes et les orateurs font précéder de l'article les noms propres qui ne désignent qu'un seul individu. C'est une irrégularité ou du moins une licence qui a besoin, pour être tolérée, d'un mouvement oratoire, où le génie de l'écrivain, pour ainsi dire hors de lui-même, croit s'exprimer avec plus de force, en employant le signe du pluriel, lors même qu'il ne s'agit que d'une seule personne, comme dans cette phrase de Voltaire aux auteurs des *Neuaines du Parnasse* :

« Il manque à Campistron, d'ailleurs judicieux et tendre, ces beaux détails, ces expressions heureuses qui font l'âme de la poésie et le mérite des *Homère*, des *Virgile*, des *Tasse*, des *Milton*, des *Pope*, des *Corneille*, des *Racine*, des *Boileau*. »

Une licence qui fait naître une beauté se pardonne aisément.

L'abbé Colin a pu dire aussi, en parlant des oraisons funèbres de Fléchier :

« Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes des *Le Tellier*, des *Lamoignon* et des *Montausier*; »

Parce qu'éprouvant cette émotion qui rend le style figuré, sa manière de s'exprimer est en harmonie avec sa pensée.

Mais dans cette phrase : « Nous n'avons point parmi nos auteurs modernes de plus beaux génies que *les Racine* et *les Boileau*, » comme il n'y a ici ni mouvement oratoire ni élégance, il est certain qu'il eût été plus correct de dire : « Nous n'avons point parmi nos auteurs modernes de plus beau génie que *Racine* et *Boileau*. »

Il ne nous semble pas bien nécessaire, pour expliquer cette tournure de phrase, d'en faire un mouvement oratoire; c'est, selon nous, une simple ellipse, une forme

de langage usitée dans les énumérations : *les La Fontaine, les Molière, les Boileau vivaient entre eux*, c'est-à-dire, les hommes illustres connus sous le nom de, etc. *Les Platon, les Pythagore ne se trouvent plus*; c'est-à-dire, les grands philosophes comme, etc. Dans toutes les phrases de ce genre, il y a quelque chose de moins déterminé, de moins restreint que dans l'emploi du nom propre tout seul. Ainsi, quand Bernardin de Saint-Pierre dit : « Les plus savants des hommes, *les Socrate, les Platon, les Newton* ont été aussi les plus religieux, » il cite ceux-là entre autres, mais non pas d'une manière exclusive. La nuance de la pensée ne serait donc pas la même si l'on écrivait : « *Socrate, Platon, Newton*, les plus savants des hommes, ont été aussi les plus religieux. » Puisque le sens est différent, les deux tournures peuvent donc être admises, dans tous les cas, selon la pensée de l'écrivain. A. L.

A l'égard des noms substantifs qui sont communs ou appellatifs, ou bien qui sont mis dans cette classe, il semblerait que par leur nature ils dussent tous être employés aux deux nombres; il en est cependant plusieurs qui ne s'emploient qu'au singulier, et d'autres dont on ne se sert qu'au pluriel.

Cette assertion, comme on le verra par les notes qui vont suivre, doit être entendue dans un sens fort restreint, puisque la plupart des mots rangés dans cette catégorie admettent de nombreuses exceptions. A. L.

#### *Substantifs qui n'ont pas de pluriel.*

1° Les noms de métaux considérés en eux-mêmes : *or, argent, plomb, étain, fer, cuivre, vif-argent, bismuth, zinc, antimoine*, etc. (116).

(116) OBSERVATION. Si les noms de métaux et d'aromates ne s'emploient point au pluriel, c'est parce qu'ils signifient, chacun, une seule substance composée de plusieurs parties; ou, si l'on veut, parce qu'ils désignent comme individuelle la masse de chacun de ces métaux et de ces aromates; leur nom est, à la vérité, le nom d'une espèce, mais d'une espèce considérée individuellement, et qui ne renferme point d'individus distincts.

En effet, quand on les considère comme mis en œuvre, divisés en plusieurs parties, et qu'on y distingue des qualités qui permettent de les ranger dans différentes classes, alors ils prennent un pluriel, et le nom devient un nom commun ou appellatif : *des ors, des cuivres de différentes couleurs, des fers aigres, les plombs d'un bâtiment*.

En aucune langue, dit Voltaire, les métaux, les aromates n'ont jamais de pluriel. Ainsi, chez toutes les nations, on offre de l'*or*, de l'*encens*, de la *myrrhe*, et non des *ors*, des *encens*, des *myrrhes*. (*Comment. sur Pompée*, de Corneille, acte 1<sup>er</sup>, vers 127).

— On voit par ce qui précède qu'on pourrait dire : *des encens* de plusieurs qualités.

2° Les aromates : *le baume, la myrrhe, le storax, l'encens, l'absinthe, le genièvre*, etc.

3° Les noms de vertus et de vices, et quelques noms relatifs à l'homme physique et à l'homme moral : *l'adolescence, l'amertume* (117), *l'ardeur* (118), *la bassesse* (119), *la bile, la beauté* (120)

(117) AMERTUME. Ce mot a cependant un pluriel, mais c'est seulement au figuré; et alors il signifie sentiments pénibles et douloureux : « Dieu nous détache des trompeuses douceurs du monde par les salutaires *amertumes* qu'il y mêle. »

(L'Académie, Féraud, Gattel, Laveaux, etc.)

(118) ARDEUR. L'Académie dit : *les grandes ardeurs de la canicule*, et Trévoux : *les ardeurs du soleil sous la ligne sont tempérées par les vents frais de la nuit*. — Ce sont les seuls cas où l'on puisse, dans le sens propre, employer le mot *ardeur* au pluriel.

Les poètes qui se servent de ce mot au singulier et au pluriel pour *amour* consultent principalement les besoins de la mesure ou de la rime :

Il n'est plus temps : il sait mes *ardeurs* insensées. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 1.)

Penses-tu que, sensible à l'honneur de Thésée,

Il lui cache l'*ardeur* dont je suis embrasée. (Le même, sc. 2.)

Je ne prétends point blâmer ce grand écrivain, mais je crois qu'on ne doit pas l'imiter en ceci dans la prose, où la même gêne n'existe pas. A. L.

— Cependant l'Académie, en 1835, donne pour exemple en ce sens : *il n'avait plus pour elle ces ardeurs insensées*. Ce mot peut donc être employé.

(119) BASSESSE. Quand ce mot signifie sentiment bas, état bas, il ne se dit point au pluriel :

Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse

Ne m'a jamais appris à faire une *bassesse*. (Corneille.)

Quand il se dit des actions qui sont l'effet de ce sentiment, on peut l'y employer : *Les hommes corrompus sont toujours prêts à faire de telles bassesses*. (Fléch.)

— La distinction ne nous paraît pas assez bien établie dans cette note. Quand le mot *bassesse* indique le vice qui porte à des actions indignes d'un honnête homme, il n'a pas de pluriel; comme aussi lorsqu'il désigne le plus humble degré de la naissance : *la bassesse de leur âme, la bassesse de leur origine*. Mais quand il signifie sentiments bas, dispositions vicieuses, il nous semble qu'on peut dire avec Boileau, *Art Poétique*, IV, 110 :

Le vers se sent toujours *des bassesses* du cœur.

Car si l'on dit *basses* pour *actions basses*, on doit aussi pouvoir, surtout en poésie, étendre ce mot jusqu'aux sentiments, principe et mobile de ces mêmes actions. Et nous avons pour preuve l'autorité de Boileau. Quant au vers cité de Corneille, il porte à faux, puisqu'il admettrait aussi bien le pluriel. A. L.

(120) BEAUTÉ. Autrefois on employait indifféremment le mot *beauté* au pluriel et au singulier, lorsqu'on voulait parler des qualités ou de la réunion des qualités d'une

la bonté (121), la bienséance (122), le bonheur (123), la capa-

personne qui excite en nous de l'admiration et du plaisir; mais aujourd'hui on ne le met plus en ce sens qu'au singulier.

Voulant parler des détails qui concourent à former la beauté d'un *tout*, ou des parties d'une chose qui sont belles, quoique les autres ne le soient pas, le mot *beauté* se met au pluriel: « Il est bien difficile de décrire toutes les *beautés* qu'il y a dans cette ville. » (L'Académie.)

Cependant, quoiqu'on dise les *beautés* d'un ouvrage, on ne peut le dire d'un auteur. On dira les *beautés* de l'*Énéide*, mais on ne dira point les *beautés* de *Virgile*.

— Et pourquoi non? Si l'on peut dire *il n'y a pas une pensée fautive dans tout Virgile*, c'est-à-dire, dans tous ses ouvrages; si l'on dit les défauts de *Virgile*, c'est-à-dire, de ses œuvres, il doit être permis aussi de dire les *beautés* de *Virgile*; nous ne voyons aucune raison qui s'y oppose, lorsque le nom de l'auteur sert seulement à désigner le livre. A. L.

*Beauté* se dit aussi quelquefois au pluriel, dans un sens indéfini: « Il y a des *beautés* de tous les temps et de toutes les nations. »

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,  
Étincellent pourtant de sublimes *beautés*. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes *beautés*! (Racine, *Esther*, I, 1.)

C'est aux gens mal tournés, c'est aux amants vulgaires,  
A brûler constamment pour des *beautés* sévères. (Molière.)

(121) BONTÉ. On l'emploie quelquefois au pluriel, mais alors il ne signifie plus simplement la qualité appelée bonté, mais ses effets, ses témoignages.

(Le Dictionnaire critique de Féraud.)

Choisissez des sujets dignes de vos *bontés*. (Corneille.)

Où sont, Dieu de Jacob, tes antiques *bontés*? (Racine, *Athalie*, act. IV, sc. 5.)

(122) BIENSÉANCE. Quand on veut parler d'une chose que l'on trouve utile et commode, d'une chose dont on s'arrangerait, le mot *bienséance* n'a pas de pluriel.

Lorsqu'il est question de la convenance, du rapport de ce qui se dit, de ce qui se fait, avec ce qui est dû aux personnes, à l'âge, au sexe, et avec ce qui convient aux usages reçus et aux mœurs publiques, ce mot s'emploie au singulier: « On peut rire des erreurs de la *bienséance*. » (Pascal.)

... La scène demande une exacte raison;  
L'étroite *bienséance* y veut être gardée. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Souvent aussi il se dit au pluriel: « Les *bienséances* sont d'une étendue infinie; le sexe, l'âge, le caractère imposent des devoirs différents. » (Bellegarde.)

« Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile toutes les *bienséances* des mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioste. » (Bouhours.)

Les devoirs du christianisme entrent dans les *bienséances* du monde poli. » (Massillon.)

(123) BONHEUR. L'Académie (pag. 526 de ses *Observ.*) décide que ce mot s'em-

plie (123 bis), le chagrin, (124), la chasteté, la charité (125), la colère (126), la captivité (127), la clarté (128), la conduite (129), la

plie ordinairement au singulier: cela est vrai; mais elle aurait dû ajouter que, quand il se dit du mal qu'on évite, du bien qui arrive, il prend très bien le pluriel. On lit dans Marivaux: « De combien de petits *bonheurs* l'homme du monde n'est-il pas entouré! » Et l'Académie (dans son *Dictionnaire*, édition de 1798 et de 1835), Th. Corneille et Trévoux disent positivement qu'en ce sens le mot *bonheur* a un pluriel.

(123 bis). CAPACITÉ s'emploie quelquefois au pluriel: les titres et capacités d'un ecclésiastique. (Académie.)

(124) CHAGRIN. Dans le sens d'humeur, dépit, colère, ce mot n'a pas de pluriel; il ne le prend que dans le sens de peine, affliction, déplaisir:

« Les *chagrins* montent sur le trône, et vont s'asseoir à côté du souverain. » (Massillon.)

Oui, Lamoignon, je suis les *chagrins* de la ville. (Boileau, *Épître VI*.)

— De même que le mot *humeur* prend un pluriel, il nous semble que le mot *chagrin*, son synonyme, pourrait en faire autant. Si l'on dit vos *mauvaises humeurs* (Acad.), ne pourra-t-on pas dire vos *chagrins fantasques*?

Dans vos brusques *chagrins* je ne puis vous comprendre,

a dit Molière, au commencement du *Misanthrope*, et cet exemple doit faire autorité. A. L.

(125) CHARITÉ. Lorsque ce mot signifie l'amour que nous avons pour Dieu, ou pour notre prochain en vue de Dieu, il n'a point de pluriel: « La fin de la religion, l'âme des vertus, et l'abrégé de la loi, c'est la *charité* (Bossuet); » mais pour exprimer l'effet d'une commisération, soit chrétienne, soit morale, par laquelle nous secourons notre prochain de notre bien, de nos conseils, etc., on dit faire la *charité*, de grandes *charités*. — On dit aussi prêter des *charités* à quelqu'un, pour dire le calomnier. « Lorsque le père Lachaise eut cessé de parler, je lui dis que j'étais étonné qu'on m'eût prêté des *charités* auprès de lui. » (Boileau, *Lett. à Racine*.)

(126) COLÈRE. Corneille et Molière ont employé ce mot au pluriel.

Pressé de toutes parts des *colères* célestes. (Pompée, I, 1.)

... On m'accable, et les astres sévères  
Ont contre mon amour redoublé leurs *colères*. (Les Fâcheux, III, 1.)

*Colères* au pluriel est un latinisme. Virgile a dit: *attollentem iras, et tantane animis caelestibus ira!* En français, *colère* ne s'emploie qu'au singulier; on ne dit pas plus des *colères* que des *courroux*.

On dit pourtant quelquefois, dans le langage familier, je l'ai vu dans ses *colères*, dans des *colères* affreuses: c'est qu'ici *colère* est pour accès de *colère*.

— L'Académie se tait, mais elle donne *rages* dans ce sens. A. L.

(127) CAPTIVITÉ. Bossuet a employé ce mot au pluriel: « S'élever au-dessus des

*connaissance* (130), *la considération* (131), *le contentement* (132),

*captivités* où Dieu permet que nous soyons à l'extérieur ; » cela n'est pas du goût d'aujourd'hui. (Féraud et M. Laveaux.)

— Remarquons cependant la valeur de cette expression de Bossuet : Il veut nous désigner toutes ces sujétions, tous ces liens extérieurs qui nous enchaînent ; il ne s'agit pas de l'état de *captivité*, mais de toutes les sortes de *captivités* où nous sommes. Si donc cette expression rend la pensée de Bossuet mieux qu'aucune autre, si le singulier ne peut répondre à cette pensée, interdirons-nous à l'orateur le droit de créer son langage dans les limites des règles et du goût ? Ne dirait-on pas bien aussi *les captivités du peuple juif* ? A. L.

(128) CLARTÉ. On se sert quelquefois de ce mot au pluriel dans le sens de lumières ; mais ce n'est guère qu'en poésie :

Étrange aveuglement !... éternelles *clartés* ! (Corneille, *Polyeucte*, acte IV, sc. 3.)

C'est à nous de chanter, nous à qui tu révèles

Tes *clartés* immortelles. (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 9.)

... Ce Des Barreaux qu'on outrage,

S'il n'eut pas les *clartés* du sage,

En eut le cœur et la vertu.

(Voltaire, ode sur le *Paradis*.)

Mais, sans tes *clartés* sacrées,

Qui peut connaître, Seigneur,

Les faiblesses égarées

Dans les replis de son cœur ?

(J.-B. Rousseau, ode II, livre 1.)

« Il méconnut les saintes *clartés* du christianisme. » (Académie.)

(129) CONDUITE. Ce mot n'a de pluriel qu'en termes d'hydraulique ; alors il se dit des tuyaux qui conduisent les eaux d'un endroit à un autre.

— L'Académie, en 1835, se tait sur ce pluriel ; mais il paraît admissible.

(130) CONNAISSANCE. Ce mot n'a un pluriel que quand il se dit des relations de société que l'on forme ou que l'on a formées avec quelqu'un ; ou bien encore quand on parle des lumières de l'esprit :

On prend pour des amis de simples *connaissances* ;

Mais que de repentirs suivent ces imprudences ! (Gresset, le *Méchant*, IV, 4.)

« Les vieilles *connaissances* valent mieux que les nouveaux amis. »

(Mad. du Deffant.)

« Dans le monde on a beaucoup de *connaissances* et peu d'amis. »

(Mad. de Puisieux.)

« Démosthènes se remplit l'esprit de toutes les *connaissances* qui pouvaient l'embellir. »

(Le P. Rapin.)

(131) CONSIDÉRATION. Dans le sens de raisons, de motifs qui engagent à prendre tel ou tel parti, à faire telle ou telle chose, on peut employer ce mot au pluriel ; dans toute autre signification, il ne se dit qu'au singulier.

« Il y a été obligé par de grandes *considérations*, par des *considérations* d'honneur et de probité. »

(L'Académie.)

(132) CONTENTEMENT. On dit à plusieurs personnes, ou de plusieurs : *votre con-*

*le coucher*, *le lever* (133), *le courage* (134), *la contrainte* (135), *la curiosité* (136), *la douceur* (137), *la décence*, *le désespoir* (138),

*tentement*, *leur contentement*, et non pas *vos contentements*, *leurs contentements*, comme le dit Racine :

Cherchez . . . . .

Tout ce que pour jouir de leurs *contentements*, etc.

L'Académie en blâme l'usage dans Corneille :

Et que tout se dispose à leurs *contentements*.

— Cependant en 1835 elle admet le pluriel : *ses enfants lui donnent toutes sortes de contentements*. A. L.

(133) COUCHER. LEVER. Les astronomes distinguent trois couchers et trois levers des étoiles : le *cosmique*, l'*achronique* et l'*héliaque*. Ainsi, dans ce cas, *coucher* et *lever* ont un pluriel.

(134) COURAGE. On peut l'employer au pluriel en poésie, et dans le discours élevé, quand on lui donne le sens de *cœur*, d'*âme* ; ou bien encore quand on le personnifie, pour lui faire signifier les *hommes courageux*.

« Ce grand prince calma les *courages* émus. »

(Bossuet, *Or. fun. du prince de Condé*.)

Homère aux grands exploits anima les *courages*. (Boileau, *Art poét.*, chant IV.)

Soumettez-lui les *fiers courages*

Des plus nobles peuples du Nord. (Gresset, ode au roi Stanislas.)

« Les grands *courages* ne se laissent point abattre par l'adversité. » (L'Acad.)

(135) CONTRAINTE. Ce mot n'a de pluriel qu'en terme de jurisprudence ; cependant Bossuet a dit : « Par ses soins, le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura plus à se plaindre de ses *contraintes* et de ses inconvénients. » — *Contraintes* est pris ici pour diverses sortes de gênes, et nous sommes d'avis qu'il fait un bel effet.

(136) CURIOSITÉ ne se dit au pluriel que lorsqu'il signifie choses rares, extraordinaires, parmi les productions de la nature ou des arts ; en ce sens même, mais fort rarement, on le dit aussi au singulier : « Cet homme donne dans la *curiosité*, » ce qui veut dire, dans la recherche des *curiosités*.

(137) DOUCEUR ne se dit au pluriel que dans le sens figuré, ou bien encore dans le sens de paroles galantes : dire, conter des *douceurs* à une femme.

Ce sont les *douceurs* de la vie

Qui font les horreurs du trépas.

(Quinault.)

« La vie privée a ses *douceurs*. »

(138) DÉSESPOIR. On n'emploie plus aujourd'hui ce mot au pluriel, il fait pourtant un très bel effet.

Et tu verras mes feux, changés en juste horreur,

Armer mes *désespoirs* et hâter ma fureur.

(Corneille, *Andromède*, V, 1.)

*l'enfance* (139), *l'espoir* (140), *l'expérience* (141), *l'esprit* (142),

Et par les *désespoirs* d'une chaste amitié  
Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié. (Le même, *Horace*, III, 2.)

*Mes déplaisirs, mes craintes, mes douleurs, mes ennuis* disent plus que *mon déplaisir, ma crainte*, etc. Pourquoi ne pourrait-on pas dire *mes désespoirs*, comme on dit *mes espérances*? Ne peut-on pas désespérer de plusieurs choses, comme on peut en espérer plusieurs? (Voltaire, *Rem. sur Corneille*.)

(139) ENFANCE. Ce mot ne s'emploie qu'au singulier et dans le sens de puéricité, action d'enfant, qu'il peut se dire au pluriel: *faire des enfances*.

(140) ESPOIR. Ce mot ne s'emploie qu'au singulier; cependant Voiture a dit: « Alors je revis en moi-même les doux *espoirs*, les bizarres *pensers*; » et Scudéry: « On ne peut trouver que des charmes chimériques à soupirer, et à être sans cesse agité de mille *espoirs* trompeurs; » mais ces écrivains sont bien anciens pour faire autorité.

Observez que le sens propre de ce mot ne regarde que les choses qui sont à venir; Racine l'a appliqué à des choses présentes:

... Me cherchiez-vous, madame?  
Un *espoir* si charmant me serait-il permis? (*Androm.*, I, 4.)

Pour mieux comprendre le défaut de propriété dans l'emploi de ce mot, il n'y a qu'à mettre la phrase en prose: *Madame, me serait-il permis d'espérer que vous me cherchiez?* (D'Olivet, *Rem. sur Racine*.)

Cette observation est la même que celle que nous faisons aux *Rem. détachées* sur l'emploi du mot *espérer*.

— Il est bien rare de trouver dans Racine un mot impropre, surtout quand il s'agit d'exprimer un sentiment. Or, le mot *espoir* répond à la pensée du personnage, et doit avoir toute sa valeur grammaticale; il suffit pour cela de remplir l'ellipse, cette figure si fréquente dans le style de Racine: *l'espérance* d'apprendre que vous me cherchiez. Il nous semble que l'expression de Scudéry devrait être conservée puisque rien ne la remplace. Si l'on espère plusieurs choses à la fois, le pluriel seul peut exprimer cette pensée; *mille espoirs trompeurs* indique le sentiment et n'est pas remplacé par *mille espérances*. Gardons avec soin toutes les richesses du langage. A. L.

(141) EXPÉRIENCE. Ce mot ne se dit au pluriel qu'en physique, en mathématique et en médecine. « La physique et la médecine ont besoin d'être aidées par les *expériences* que le hasard seul fait souvent naître. » (Fontenelle.)

(142) ESPRIT. Ce mot employé pour sens, sentiment, se dit au pluriel, surtout en poésie: Les *esprits* étaient émus, agités, timides, glacés, égarés, éperdus.

Il se dit également au pluriel quand on veut désigner la personne, par rapport au caractère: *c'est un de nos meilleurs esprits*.

On dit aussi de ceux qui se distinguent par l'agrément de leurs discours ou de leurs ouvrages, que *ce sont de beaux esprits*.

On appelle *esprits forts* les personnes qui veulent se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues

*la félicité* (143), *la fierté* (144), *la flamme* (145), *la fureur* (146), *la*

Enfin, *esprit* s'emploie au pluriel en parlant des *génies, lutins, spectres, revenants*. Des *esprits célestes*, des *esprits immondes*;

Et lorsqu'on veut désigner ces petits corps légers, subtils et invisibles qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal, et que l'on appelle *esprits vitaux, esprits animaux*; et par extension, *reprenre ses esprits*.

Dans toute autre signification, le mot *esprit* ne se dit qu'au singulier.

(143) FÉLICITÉ. Ce mot ne se dit guère en prose au pluriel, par la raison que c'est un état de l'âme, comme tranquillité, sagesse, repos. Cependant l'usage et l'Académie ont consacré cette phrase: *Les félicités de ce monde sont peu durables*. — Mais la poésie, qui s'élève au-dessus de la prose, permet le pluriel.

Jouissez des *félicités*

Qu'ont mérité (\*) pour vous mes bontés secourables. (Rousseau, ode XIV, liv. I.)

Que vos *félicités*, s'il se peut, soient parfaites. (Voltaire, *Zaïre*, acte I, sc. 1.)

Allons apprendre au roi pour qui vous combattez,  
Mon crime, mes remords et mes *félicités*. (Le même.)

(144) FIERTÉ ne s'emploie pas au pluriel; on dit de plusieurs personnes: *leur fierté*, et non pas *leurs fiertés*. — Cependant lorsqu'il s'agit, non plus du caractère, mais de ses actes, de ses effets, nous pensons, malgré le silence de l'Académie, qu'on peut dire avec Molière *les fiertés* d'une femme, comme on dit *les imprudences, les méchancetés*, etc. A. L.

(145) FLAMME. Ce mot, pris pour la passion de l'amour, était autrefois employé par les poètes au pluriel, mais à présent il ne se met qu'au singulier; cependant, dit Voltaire, à l'occasion de ce vers de Pierre Corneille:

... L'ardeur de Clarice est égale à vos *flammes*. (Le *Menteur*, III, 2.)

pourquoi ne dirait-on pas à vos *flammes*, aussi bien qu'à vos *feux*, à vos *amours*?

(146) FUREUR. L'Académie (1762, 1798) ne donne pas un seul exemple où ce mot soit employé au pluriel, ce qui semblerait indiquer qu'il ne doit l'être qu'au singulier; néanmoins comme de très bons écrivains en ont fait usage:

Pourquoi demandez-vous que ma bouche raconte  
Des princes de mon sang les *fureurs* et la honte? (Voltaire, la *Henriade*, ch. I.)

Vous voyant exposée aux *fureurs* d'une femme. (Corneille.)

... Défendez-moi des *fureurs* de Pharnace. (Racine, *Mithr.*, I, 2.)

... A vos *fureurs* Oreste s'abandonne. (Le même, *Andromaque*, V, 5.)

Il n'eût point eu le nom d'Auguste

Sans cet empire heureux et juste

Qui fit oublier ses *fureurs*. (J.-B. Rousseau.)

et que d'ailleurs l'acception de ce terme au pluriel change un peu, puisqu'il marque

(\*) Les entraves de la versification ont forcé Rousseau à violer la Grammaire, qui demandait *meritées*.

gloire (147), le goût (148), la haine (149), l'haleine (150), le hasard (151), la honte (152), l'hymen (153), l'honneur (154), l'inclémence (155), l'indécence (156), l'indignité (157), l'indiscrétion (158),

plutôt les effets de la passion que ses degrés, il nous semble que son emploi à ce nombre est bon et même nécessaire.

— L'Académie, en 1835, emploie le pluriel : *sauvez-vous de ses fureurs ; les fureurs du désespoir.*

(147) GLOIRE. Ce mot ne se dit au pluriel qu'en terme de peinture, pour des ouvrages représentant un ciel ouvert et lumineux, des anges, des bienheureux, etc.

(148) GOÛT. Lorsque ce substantif est employé pour signifier l'application à quelque objet particulier de la faculté de distinguer les saveurs ou de celle de juger des objets, il peut alors être mis au pluriel : *Tous les GOÛTS ne se rapportent pas. peinture, il y a autant de GOÛTS que d'écoles.*

Goût prend aussi le pluriel, lorsqu'il signifie la prédilection de l'âme pour tels ou tels objets : « La nature nous a donné des *goûts* qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'épuiser. »

Hors de là, le mot *goût* ne se dit qu'au singulier.

(149) HAINE n'a point de pluriel quand il signifie la passion en général ; mais il en a un quand il signifie les sentiments de haine qui ont quelque objet particulier en vue : « Une parole mal interprétée, un rapport douteux, un soupçon mal fondé, allument tous les jours des *haines* irréconciliables. » (Fléchier.) — « *Les haines* particulières cédaient à la haine générale. » (Voltaire.)

Combien je vais sur moi faire éclater de *haines* ! (Racine, *Andromaque*, III, 7.)

(150) HALEINE. Ce mot ne se dit des vents que lorsqu'ils sont personnifiés ; alors c'est une expression prise par analogie de l'haleine de l'homme, et elle s'emploie aussi bien au singulier qu'au pluriel : « Les vents se turent, les plus doux zéphirs même semblèrent retenir leurs *haleines*. » (Fénelon.) — « Déjà les vents retiennent leur *haleine*, tout est calme dans la nature. » (Barthélemy.)

... Des zéphirs nouveaux les fécondes *haleines*  
Feront verdir nos bois et reflleurir nos plaines. (Regnard, satire contre les Maris.)

Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines  
Faisait taire des vents les bruyantes *haleines*. (Boileau, le *Lutrin*, chant II.)

— Il ne nous est pas bien prouvé que ce mot, même au propre, ne puisse admettre le pluriel. Par exemple, dans cette phrase : « Il y avait beaucoup de monde, et *les haleines* échauffaient la salle, » il serait moins juste, avec l'expression absolue, de mettre le singulier, *l'haleine échauffait*. L'Académie se tait sur le pluriel de ce mot, même au figuré. A. L.

(151) HASARD. Les poètes disent ce mot au pluriel en parlant des hasards de la guerre. Dans tout autre cas, *hasard* ne s'emploie qu'au singulier. — *Braver les hasards d'une expédition lointaine.* (Académie.)

(152) HONTE. Corneille a dit, dans *Pompée* (act. V, sc. 3) :

Pour réserver sa tête *aux hontes* d'un supplice.

*mence* (155), *l'indécence* (156), *l'indignité* (157), *l'indiscrétion* (158),

Et dans *Rodogune* (acte IV, sc. 3) :

... Vous avez dû garder le souvenir  
*Des hontes* que pour vous j'avais su prévenir.

Sur ce dernier vers, Voltaire fait cette remarque : « Le mot *honte* n'a point de pluriel, du moins dans le style noble ; » ce qui fait voir qu'il ne le condamne pas dans le langage ordinaire. En effet, Féraud lui-même trouve bonne cette phrase de La Bruyère : « La plus brillante fortune ne mérite ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les *hontes* que j'essuie. » — L'Académie se tait.

(153) HYMEN. Ce mot est souvent employé en vers pour signifier le mariage, et on lui donne même quelquefois ce sens en prose. *Vivre sous les lois de l'hymen.*

Quand on parle du dieu qui présidait au mariage, il ne se dit qu'au singulier ; quand il se dit du mariage même, il peut se mettre au pluriel.

J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucuns d'eux ne me tentent.

(La Fontaine, livre VII, fable 2.)

(154) HONNEUR. Signifiant le sentiment de l'estime de nous-mêmes, et le droit que nous avons à celle de nos semblables, fondé sur notre vertu, notre probité ; ou bien encore, signifiant la bonne opinion qu'ils ont de notre droiture, de notre courage, de notre intrépidité, *honneur* ne s'emploie qu'au singulier.

Mais se disant des démonstrations de respect, des marques de civilité, de politesse, des dignités, des décorations, des honneurs funèbres, il se met au pluriel.

« Ne sacrifiez pas votre *honneur* pour arriver aux *honneurs*. » (De Bugny.)

« Ambitionnez l'*honneur* et non les *honneurs*. » (Guichardin.)

« N'accordez jamais les *honneurs* à ceux qui n'ont point d'*honneur*. »

(La Beaumelle.)

(155) INCLÉMENCE. Molière, dans *les Précieuses ridicules*, a employé ce mot au pluriel, mais c'est en plaisantant. « Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'em-  
« bonpoint de mes plum s aux *inclémences* de la saison ? »

(156) INDÉCENCE. Ce mot ne se dit en général qu'au singulier ; cependant on le dit au pluriel, pour signifier des choses indécentes.

« Les derniers ouvrages de Voltaire sont si remplis d'*indécences* et de blasphèmes, qu'en déshonorant ses talents et sa vieillesse, il ne mérite, malgré sa haute réputation littéraire, que l'indignation des gens sensés. »

(Le philosophe du Valais.)

(157) INDIGNITÉ. Ce n'est que dans le sens d'outrage, d'affront, que l'on dit ce mot au pluriel.

(158) INDISCRÉTION. Quand on parle du vice de l'indiscrétion, on met toujours ce mot au singulier ; on dit de plusieurs personnes, ou à plusieurs : *leur indiscrétion, votre indiscrétion.*

« Appréhendez tout de l'*indiscrétion* des amants heureux. »

On ne le met au pluriel que quand on parle des effets de ce vice, des actions, des

*l'ignorance* (159), *l'ignominie* (160), *l'injustice* (161), *l'impuissance* (162), *l'impudence* (163), *l'imprudence* (164), *l'impudeur* (165),

paroles indiscrettes : « On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience  
« des *indiscrétions* de leurs vies. » (Pâru.)

(159) IGNORANCE. Dans le sens de défaut de connaissance, de manque de savoir, ce mot ne se dit point au pluriel :

*L'ignorance* vaut mieux qu'un savoir affecté. (Boileau, Épître IX.)

Pour être sage, une heureuse *ignorance*  
Vaut souvent mieux qu'une faible vertu. (Deshoulières.)

Quand il se prend pour fautes commises par ignorance, on peut s'en servir. Bossuet a dit en parlant d'un écrit : « On y trouve autant d'*ignorances* que de  
« mots. »

Boileau : « Dieu a permis qu'il soit tombé dans des *ignorances* si grossières,  
« qu'elles lui ont attiré la risée des gens de lettres. »

Et l'Académie : « Ce livre est plein d'*ignorances* grossières. »

(160) IGNOMINIE. Comme le mot *indignité*, dans le sens d'outrage, d'injure, *ignominie* a un pluriel; ainsi on ne pourra pas en faire usage dans cette phrase :  
« Le temps ne saurait effacer l'*ignominie* d'une lâche action; » mais on pourra s'en servir dans celle-ci : « Jésus-Christ a souffert toutes les *ignominies* dont les  
« Juifs ont pu s'aviser. »

(161) INJUSTICE. Ce mot ne se dit au pluriel que quand on parle des effets de l'injustice, et alors il a un sens passif : « J'ai enduré de sa part de grandes *injustices*. » — Quand on veut parler du sentiment opposé à la justice, à la droiture, on doit se servir du singulier, et alors ce mot a un sens actif : « La prospérité, qui  
« devrait être le privilège de la vertu, est ordinairement le partage de l'*injustice*. »  
(Fléchier.)

La contrainte de la rime a fait dire à Voltaire :

Le peuple, pour ses rois toujours plein d'*injustices*,  
Hardi dans ses discours, aveugle en ses caprices,  
Publiait hautement. . . . (Marianne, acte I, sc. 1.)

Le sens demandait *plein d'injustice* au singulier.

(162) IMPUISSANCE. Ce mot ne se dit jamais qu'au singulier. On observera que l'Académie et le plus grand nombre des écrivains ne l'attribuent qu'aux personnes :

« Les grands se croient dans l'*impuissance* d'être charitables, parce qu'ils se  
« sont imposé la nécessité d'être ambitieux ou d'être superbes. » (Fléchier.)

« Chacun cherche à excuser sa paresse dans la pratique de la vertu par un pré-  
« texte d'*impuissance*. » (Fléchier.)

Cependant Racine a dit dans *Iphigénie* (act. I, sc. 5) :

Seigneur, de *mes efforts* je connais l'*impuissance*.

Et Voltaire : « Le drame né de l'*impuissance* d'être tragique ou comique. »

REMARQUE. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* que le mot *impuis-*

*l'innocence* (166), *l'ivresse* (167), *la jeunesse*, *le mépris* (168), *le*

*sance* se dit plus particulièrement de l'incapacité d'avoir des enfants, causée ou par vice de conformation, ou par quelque accident; et, dans ce sens, ce mot ne se dit que des hommes; mais en parlant d'une femme qui est incapable d'avoir des enfants, on dit qu'elle est stérile.

(163) IMPUDENCE. Quand ce mot désigne le vice, on le met toujours au singulier; on dit de plusieurs personnes, *leur impudence*, et non pas *leurs impudences*.

Mais, quand on parle des actions, des effets de ce vice, on peut se servir du pluriel : « Il mérite d'être châtié pour ses *impudences*. »

(164) La même observation s'applique au mot *imprudence* et au mot *méchanceté*.

(165) IMPUDEUR. Domergue se plaint avec raison de ce que l'on confond souvent le mot *impudence* avec le mot *impudeur*.

L'*impudeur* doit signifier la non-pudeur, le contraire de la pudeur, qui est une certaine honte, un mouvement excité par ce qui blesse l'honnêteté et la modestie; Et l'*impudence* est un attentat contre la pudeur.

— Sans doute une *impudence* est un acte contre la retenue, la modestie; mais le vice qu'on nomme *impudence* n'est point défini ici, et c'est justement celui-là que l'on confond avec l'*impudeur*. Quelle différence faut-il donc faire entre ces deux expressions qui évidemment se rapportent au même vice? L'Académie nous dit : « *Impudeur*, manque de pudeur. *Impudence*, effronterie, ce qui est contraire à  
« la pudeur. » Ainsi le premier de ces mots indique la manière d'être habituelle, l'état intérieur de l'âme, l'absence complète de la vertu qu'on nomme pudeur; et le second indique le penchant à révéler, à manifester au dehors cette plaie honteuse. L'*impudeur* pourrait donc demeurer cachée, c'est le sentiment le plus intime; mais en se montrant elle devient l'*impudence*. A. L.

(166) INNOCENCE. Ce mot se dit toujours au singulier : « l'*innocence* de la vie  
« ôte la frayeur de la mort. » (Saint-Evremond.)

Dans les temps bienheureux du monde en son enfance,  
Chacun mettait sa gloire en sa seule *innocence*. (Boileau, Saïre V, sur la Noblesse.)

Un auteur moderne a dit : *leurs innocences*; c'est une faute, ainsi que le remarque Féraud.

(167) IVRESSE. Ce mot peut se dire au pluriel en parlant des passions, et c'est dans ce sens figuré que J.-B. Rousseau a dit :

Le réveil suit de près vos trompeuses *ivresses*,  
Et toutes vos richesses  
S'écoulent de vos mains. (Ode XVI.)

— L'Académie n'indique pas ce pluriel; nous pensons qu'on peut l'admettre.

(168) MÉPRIS. Quand on parle du sentiment, on met toujours *mépris* au singulier; le pluriel ne s'emploie que quand on parle des paroles ou des actions qui marquent le mépris : « Je ne suis pas fait pour souffrir vos *mépris*. »

(L'Académie.)

*martyre* (169), *la méchanceté* (170), *la misère* (171), *la miséricorde*, *la morale*, *la mollesse*, *la noblesse*, *l'obéissance*, *l'odorat*, *l'ouïe* (172), *la paresse*, *la pauvreté* (173), *le penchant* (174), *la rage* (175), *la*

(169) MARTYRE, employé figurément pour exprimer les peines du corps et de l'esprit n'a pas ordinairement de pluriel ; et quoiqu'on parle de plusieurs saints, on dit *leur* MARTYRE, et non pas *leurs* MARTYRES ; cependant, fait observer Féraud, le pluriel va fort bien dans cette phrase de Bossuet : « Ils (les hérétiques) trouvèrent bientôt le moyen de se mettre à couvert des *martyres*, » c'est-à-dire, des occasions de souffrir le martyre.

Voyez aux Remarques détachées une observation sur ce mot.

(170) VOYEZ la Remarque 163 pour l'emploi du mot MÉCHANCETE.

(171) MISÈRE. Voltaire, dans ses remarques sur *les Horaces*, fait observer qu'en poésie ce mot est un terme noble, qui signifie *calamité*, et non pas *indigence* ; ce n'est qu'en ce premier sens que *misère* se dit aussi bien au pluriel qu'au singulier.

J'ai tantôt, sans respect, affligé sa misère. (Racine, *Iphigénie*, IV, 3.)

Mon cœur dès ce moment partagea vos misères. (Voltaire, *Alzire*, II, 11)

... Heureuse en mes misères.

Lui seul il me rendra mon époux et ses frères. (Le même, *Méropé*, acte IV, sc. 2.)

(172) OUIES. Au pluriel, ce mot ne se dit qu'en parlant des poissons, et dans un autre sens qu'ouïe au singulier ; il signifie certaines parties de la tête qui leur servent pour la respiration. — C'est aussi un terme de luthier pour désigner les ouvertures de certains instruments.

(173) PAUVRETÉ. Le mot *pauvreté* a un pluriel lorsqu'on veut parler de certaines choses basses, méprisables, sottes et ridicules, que l'on entend dire ou que l'on voit faire :

J'ai lu la satire des femmes,  
Juste ciel que de *pauvretés*! (Sénécé)

(174) PENCHANT. Au figuré, ce mot peut se dire au pluriel, quand il est employé absolument et sans régime. « Plus on se livre à ses *penchants*, plus on en devient « le jouet et l'esclave. » (Massillon.)

Dans tout autre cas, il se met toujours au singulier.

Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène ;  
C'est un *penchant* si doux qu'on y tombe sans peine.

(Corneille, *Héracl.*, acte III, sc. 4.)

Hélas ! de son *penchant* personne n'est le maître. (Madame Deshoulières.)

M. Marsolier, qui a dit. « Il y a des personnes qui ont de grands *penchants* à la « vanité, » a donc fait une faute ; en effet, ainsi que le fait observer Féraud, pourquoi plusieurs *penchants* à une seule passion ?

(175) RAGE. Ce mot ne se dit plus aujourd'hui qu'au singulier ; cependant Vol-

*reconnaissance* (176), *la renommée* (177), *la pudeur*, *le repos* (178), *la santé* (179), *le silence* (180), *le superflu*, *la tendresse* (181), *le toucher*, *la vue* (182) ;

taire regrette le pluriel, qui fait, dit-il, un très bel effet dans ce vers de Corneille (*Polyeucte*, act. I, sc. 2) :

Le sang de Polyeucte a satisfait leurs *rages*.

Il est aussi plus énergique dans l'ode de Boileau sur la prise de Namur :

Déployez toutes vos *rages*,  
Princes, vents, peuples, frimas.

—Le pluriel se dirait encore aujourd'hui dans la phrase de Boileau ; car la *rage* des vents et la *rage* des peuples font deux idées distinctes ; et l'on ne pourrait guère dire avec le singulier *la rage des vents et des peuples*. Il y a là deux sortes de *rages*. Ce mot prend encore le pluriel quand il signifie des accès de rage. L'Académie donne pour exemple : *cet homme est toujours furieux ; ce sont des rages continuelles*. A. L.

(176) RECONNAISSANCE. Ce mot n'est bon au pluriel qu'en terme de guerre : « Ce « général a déjà fait plusieurs reconnaissances ; » ou bien encore en terme de théâtre : « Il y a dans cette pièce plusieurs reconnaissances. » (L'Acad. et Féraud.)

Quoiqu'on dise reconnaître (avouer) *ses fautes*, on ne dit point *faire la reconnaissance de ses fautes*.

Cette remarque de Féraud est approuvée de M. Laveaux.

(177) RENOMMÉE. Ce mot ne se dit au pluriel qu'en terme de peinture, et lorsqu'on parle des figures de la Renommée : *voilà des Renommées excellentes*.

(178) REPOS. En terme d'architecture, ce mot se dit du palier d'un escalier ; en ce sens il a un pluriel : « les *repos* de cet escalier ne sont pas assez grands. » — Il s'emploie aussi au pluriel, en terme de peinture, et lorsqu'il s'agit des ouvrages d'esprit : « Dans les ouvrages comme dans les tableaux, il faut ménager les *repos* « et les ombres ; tout ne doit pas être également saillant et brillant. »

(179) SANTÉ. On dit boire *des santés*, pour exprimer qu'on boit à la santé de plusieurs personnes ; le mot *santé* n'a de pluriel que dans ce sens, et lorsqu'il est en quelque sorte personnifié : « Pour les *santés* délicates, elles méritent qu'on y « prenne confiance. » (Sévigné.) — « S'il y a un bonheur que la raison produise, il « ressemble à ces *santés* qui ne se soutiennent qu'à force de remèdes. » (Fontenelle.)

(180) SILENCE. Ce mot n'a point de pluriel, si ce n'est en musique, où l'on dit, observer des *silences* ; et alors il s'entend des signes qui répondent en durée aux diverses valeurs des notes, et qui, mis à la place de ces notes, indiquent que tout le temps de leur valeur doit être passé en *silence*.

(181) TENDRESSE. Trévoux, et en général les lexicographes, ne donnent d'exemples de ce mot qu'au singulier ; en effet, il n'a point de pluriel quand il signifie la sensibilité ou la passion de l'amour ; mais, quand il se dit des marques de tendresse, des témoignages de tendresse, on l'emploie fort bien au pluriel :

L'innocence succombe aux *tendresses* des grands ;  
Et les plus dangereux ne sont pas les tyrans. (Voltaire.)